

Bruno Besche-Commengé, chargé de recherche et porte parole de l'ADDIP,

à

M. le Préfet des Hautes-Pyrénées

Samedi 22 juin 2013

Objet : appel des éleveurs du pays Toy pour retirer l'ours qui sévit dans la vallée

M. le Préfet,

Je soutiens totalement les éleveurs du canton de Luz dans l'ultimatum qu'ils vous adressent : 48 heures pour retirer l'ours qui continue à attaquer les troupeaux alors que chacun dans la vallée est confronté à la catastrophe des crues torrentielles qui ont tout saccagé, « *passé ce délai s'il n'est pas retiré, tout sera mis en œuvre pour l'abattre ... s'ils le retirent ce n'est pas pour aller le mettre chez le voisin.* »

Ces fauves n'auraient jamais dû être là. Les introductions d'ours slovènes de 1995-96 n'ont eu lieu qu'à partir des mensonges que Gilbert Simon, du Ministère de l'Environnement, construisait à destination de l'Europe : alors que la Direction régionale de l'Environnement l'informait clairement de la réalité : « *Après quatre ans d'effort il existe toujours une opposition, voire une très forte opposition locale, à la présence de l'ours brun et tout ce que cette présence implique* », il faisait croire l'inverse en inventant l'ADET « *permettant ainsi au projet d'être moins parisien !...! pendant que le projet « lourd » de réintroduction évoqué par ailleurs continuerait d'être discuté* » (courriers officiels, janvier 1991, décembre 1992).

Une fois ces ours relâchés, le rejet social ne pouvait plus être masqué et l'Europe elle-même en a tiré les conséquences : elle avait prévu d'autres lâchers, elle les a annulés « *suite à l'opposition des populations locales.* » ⁽¹⁾. La Directive Habitats indique en effet clairement (articles 2 et 22) que toutes les actions doivent tenir compte des réalités locales et, pour les réintroductions, qu'elles ne peuvent avoir lieu qu'après « *consultation du public concerné.* »

Le même processus aurait prévalu si l'Europe n'avait été bernée par M. Simon, elle n'aurait pas davantage réintroduit en 95-96 qu'elle ne l'a fait après. Toutes les suites du programme ours découlent de ce mensonge initial. Comment en démocratie peut-on continuer à faire payer ainsi aux victimes de cette tromperie de l'Administration d'Etat (telle était la fonction de M. Simon) les conséquences d'une telle escroquerie ?

Ce sont en fait tous les ours ainsi portés par ces mensonges qui devraient être retirés M. le Préfet, sinon cessons de nous gargariser de démocratie, droit des peuples et autres fariboles. Dans l'immédiat, et pas seulement mais aussi face au drame que vivent les « Toys », c'est sur la base même du respect de la démocratie et des articles 2 et 22 de la Directive Habitats qu'il est indispensable que déjà vous placiez ceux des Hautes-Pyrénées en cage, au zoo, n'importe, mais là où ils ne nuiront à personne. Il serait totalement inadmissible d'ajouter cette angoisse, cette charge indue à des femmes et des hommes déjà si affectés.

Lorsque les urgences actuelles vous en laisseront un peu le temps, je suis à votre disposition pour vous soumettre l'ensemble du dossier comme je viens de le faire au nom de l'ADDIP à la Commission Environnement suite à ma participation à Bruxelles le 25 janvier 2013 à la « STAKEHOLDER CONSULTATION ON EU ACTION ON LARGE CARNIVORES ».

Je vous prie, M. le Préfet, de bien vouloir agréer mes respectueuses salutations,

Bruno Besche-Commengé, chargé de recherche et porte parole de l'ADDIP,

Samedi 22 juin 2013



bbeschecommengé@orange.fr

⁽¹⁾ cf. « *LIFE and European Mammals: Improving their conservation status* » - Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2011, p. 42 : « *a second planned reintroduction was cancelled due to opposition from local people* ».